

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

PROCES VERBAL

SEANCE DU

JEUDI 10 OCTOBRE 2024

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

Présents

2024-10-D064 / Réalisation d'un emprunt pour finaliser le financement des travaux de l'Opération Ecole – 12 rue de Bretagne

2024-10-D065 / Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau

2024-10-D066 / Validation de la reconduction du contrat BERGER LEVRAULT

Questions diverses

* Agrivoltaïsme

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 3 octobre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 3 octobre 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, Carine JACQUEMIN, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent excusé : Marc BOURGES, HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Auguste MAILLOT

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est adopté sans observation.

Présents :

o o o o o

ORDRE DU JOUR :

2024-10-D064 / Réalisation d'un emprunt pour finaliser le financement des travaux de l'Opération Ecole – 12 rue de Bretagne

ARTICLE-1 :

Madame le Maire de la commune d'Izé est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **100 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 :

Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,90 %** - , en mode d'amortissement progressif du capital

Taux effectif global ressort à : **3,93 %**

Echéances Constantes Trimestrielles

Frais de Dossier : **150 €**

ARTICLE-3 :

Le conseil municipal de la commune d'Izé s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4:

Le conseil municipal :

- **autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune d'Izé à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.**
- **donne le cas échéant délégation à Monsieur Alain SUARD en sa qualité de 1^{er} adjoint pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.**

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

030303

2024-10-D065 / Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau

Madame le Maire informe les conseillers que les accords-cadres concernant l'achat de fournitures de bureau arrivent à échéance fin avril 2025. Il y a donc lieu de les renouveler. Pour ce faire, Madame le Maire fait lecture de la note de présentation et du projet de convention.

Le conseil municipal,

VU l'article L.1414-3 du Code général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

DECIDE d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques ;

DECIDE d'intégrer ce groupement pour les postes suivants :

- fournitures administratives
- papèterie
- consommables informatiques

DESIGNE la Communauté de communes des Coëvrons comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

DIT que la CAO de la Communauté de communes des Coëvrons est compétente pour attribuer les accords-cadres qui en découlent ;

DIT que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande, et les accords-cadres qui en découlent.

CAO

2024-10-D066 / Validation de la reconduction du contrat BERGER LEVRAULT

Madame le Maire soumet au conseil municipal la reconduction du contrat BERGER LEVRAULT qui arrive à expiration au 31 octobre 2024.

La société propose :

Des versements annuels « **Droits d'utilisation** » :

- ✓ Pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025 soit 1 539 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2026 soit 1 539 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2026 au 31/10/2027 soit 1 539 euros HT

Des versements annuels « **Maintenance, Formation** » :

- ✓ Pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025 soit 171 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2026 soit 171 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2026 au 31/10/2027 soit 171 euros HT

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte la reconduite du contrat pour un an reconductible deux fois et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à intervenir à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :

Questions diverses

*** Agrivoltaïsme – Intervention de Monsieur FOLLAIN de l'entreprise TSE**

*** Chantier participatif/déménagement**

*** Inauguration : 25 Janvier 2025**

Levée de la séance : 23h00

Auguste MAILLOT

Secrétaire de Séance



Anne-Flore BOURILLON

Maire



COMMUNE D'IZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2024



En exercice : 11

Présents : 8

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2024-10-D064	Réalisation d'un emprunt pour finaliser le financement des travaux de l'Opération Ecole – 12 rue de Bretagne	Votée à l'unanimité
2024-10-D065	Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau	Votée à l'unanimité
2024-10-D066	Validation de la reconduction du contrat BERGER-LEVRAULT	Votée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 3 octobre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 3 octobre 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent excusé : BOURGES Marc, HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Auguste MAILLOT

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-10-D064 / Réalisation d'un emprunt pour finaliser le financement des travaux de l'Opération Ecole – 12 rue de Bretagne

ARTICLE-1 :

Madame le Maire de la commune d'Izé est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **100 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 :

Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,90 %** - ,en mode d'amortissement progressif du capital

Le taux effectif global ressort à : 3,93 %

Echéances Constantes Trimestrielles

Frais de Dossier : 150 €

ARTICLE-3 :

Le conseil municipal de la commune d'Izé s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4:

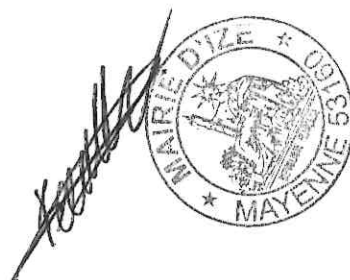
Le conseil municipal :

- **autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune d'Izé à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.**
- **donne le cas échéant délégation à Monsieur Alain SUARD en sa qualité de 1^{er} adjoint pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 3 octobre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 3 octobre 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent excusé : BOURGES Marc, HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Auguste MAILLOT

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2024-10-D065 / Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau

Madame le Maire informe les conseillers que les accords-cadres concernant l'achat de fournitures de bureau arrivent à échéance fin avril 2025. Il y a donc lieu de les renouveler. Pour ce faire, Madame le Maire fait lecture de la note de présentation et du projet de convention.

Le conseil municipal,

VU l'article L.1414-3 du Code général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2115-6 et L2115-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

DECIDE d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques ;

DECIDE d'intégrer ce groupement pour les postes suivants :

- fournitures administratives
- papèterie
- consommables informatiques

DESIGNE la Communauté de communes des Coëvrons comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

DIT que la CAO de la Communauté de communes des Coëvrons est compétente pour attribuer les accords-cadres qui en découlent ;

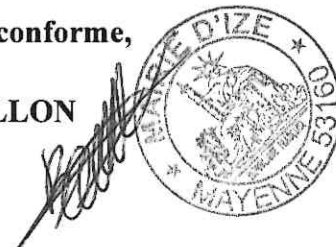
DIT que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande, et les accords-cadres qui en découlent.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 3 octobre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 3 octobre 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent excusé : BOURGES Marc, HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Auguste MAILLOT

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-10-D066 / Validation de la reconduction du contrat BERGER LEVRAULT

Madame le Maire soumet au conseil municipal la reconduction du contrat BERGER LEVRAULT qui arrive à expiration au 31 octobre 2024.

La société propose :

Des versements annuels « **Droits d'utilisation** » :

- ✓ Pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025 soit 1 539 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2026 soit 1 539 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2026 au 31/10/2027 soit 1 539 euros HT

Des versements annuels « **Maintenance, Formation** » :

- ✓ Pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025 soit 171 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2026 soit 171 euros HT
- ✓ Pour la période du 01/11/2026 au 31/10/2027 soit 171 euros HT

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte la reconduction du contrat pour un an reconductible deux fois et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à intervenir à signer toutes pièces et actes utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

